

## Procédure sorties enfants

**Pour toute sortie avec des enfants dans le cadre des activités de l'AMSL il est impératif de disposer d'une autorisation parentale signée.**

**Le professeur et/ou le responsable de la section doit obligatoirement être accompagné d'adultes pour encadrer les enfants.**

**Les recommandations sont les suivantes :**

**-Pour les enfants de 4 à 11 ans, 1 personne pour 8 participants en moyenne.**

**-Pour les pré-adolescents de 12 à 15 ans, 1 personne pour 12 participants en moyenne**

**-Pour les adolescents de 14 à 18 ans, 1 personne pour 14 participants en moyenne.**

**Il s'agit d'une moyenne, il est donc recommandé d'aller au delà de ces nombres surtout avec les très jeunes enfants.**

**En cas d'accident, nous vous rappelons que la responsabilité du Président de l'AMSL peut être engagée.**

**En conséquence, avant toute sortie avec enfants, nous vous demandons de communiquer à Rachid Mazouz et Patrick Gressier, 2 semaines avant la sortie, par courriel les éléments suivants :**

- nature date et lieu de la sortie**
- nom et âge des enfants**
- nom des accompagnants**

**Merci par avance pour votre collaboration.  
Patrick GRESSIER et Rachid MAZOUZ**

